

services personnels et mes dons en argent, depuis le commencement de la guerre actuelle.

Je n'ajouterai qu'une chose : c'est que mon PROJET FRATERNEL m'a été inspiré par , et repose entièrement sur , ces principes inaltérables de justice qui caractérisent les législatures américaines. On ne refuse pas aux assassins de nos concitoyens le paiement de ce qu'on peut leur devoir , quoique leur roi insulte et outrage tous les membres de l'union : les bienfaiteurs des Etats-Unis ne sauroient donc *raisonnablement supposer* qu'on n'ait pas au moins autant d'égards à leurs justes demandes ... dès qu'ils daigneront les énoncer ; et qui osera dire que l'objet n'en vaut pas la peine ? Quant à moi personnellement , j'aurai du moins montré que , dans ma vie privée , comme dans ma vie publique ; dans le cabinet , comme sur le champ de bataille ; en maladie , comme en santé , je suis toujours prêt à me dévouer pour la cause des deux Nations. Je ne dirai point avec un ami que j'estime et que j'honore pourtant : " Qu'il est honteux en FRANCE de porter le titre de citoyen des Etats - Unis d'Amérique " ; mais je finirai comme j'ai commencé par ce sentiment patriotique d'un historien de Rome : NOTRE RÉPUBLIQUE DOIT ÊTRE NON-SEULEMENT EXEMPTÉ DE MAUVAISE FOI ENVERS SES ALLIÉS — MAIS ENCORE DE SOUPÇON.

Paris , le 8. juillet. 1796 , la vingt-troisième année
de l'indépendance américaine.

Fraternité et sympathie

J. S. EVANS.